



## Politique règlementaire de radiodiffusion CRTC 2017-177

Version PDF

Ottawa, le 31 mai 2017

### **Changement de nom de Stingray Brava à celui de Stingray Classica sur la *Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution***

1. Dans *Ajout de Stingray Brava à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution*, décision de radiodiffusion CRTC 2017-16, 19 janvier 2017, le Conseil a approuvé l'ajout de Stingray Brava à la *Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution* (la liste). Stingray Brava est un service de créneau non canadien qui diffuse 24 heures sur 24 (95 % en langue anglaise, 5 % en italien) et présente des performances artistiques culturelles, y compris de l'opéra, du ballet et de la musique classique.
2. Dans une lettre au Conseil datée du 20 janvier 2017, Stingray Digital Group Inc. au nom de Stingray Europe BV, a indiqué qu'à compter de ce jour le service changerait de nom pour Stingray Classica, et a confirmé que la nature du service demeurerait inchangée. Par conséquent, le Conseil modifie la liste afin de refléter ce changement de nom. La liste révisée peut être consultée sur le site web du Conseil, [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca), et peut être obtenue en version papier sur demande.

Secrétaire générale